

|  |  |
|--|--|
| Date de l'arrêté :<br>09/07/2025                                     | République Française<br>Département : AUDE<br>Arrondissement : Carcassonne<br>LAURAC - COMMUNE |
| Objet :<br>AUTORISATION TEMPORAIRE<br>D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC |  |

**ARRÊTÉ**  
N° AR\_020\_2025

portant AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de Laurac,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-1 et suivants

VU le code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 24 juin 2025 de la société LIXORA 1 place du Planal par laquelle elle sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en aménageant provisoirement leur devant de porte par l'installation de tables mises à disposition de leurs salariés.

**ARRETE**  
**1 PLACE DU PLANAL**

**DU 09/07/2025 AU 30/09/2025**

**Article 1 :** La société LIXORA est autorisée à occuper le domaine public , au 1 place du Planal, du 09 juillet 2025 au 30 septembre 2025.

**Article 2 :** La société LIXORA est autorisée à installer 3 tables et 12 chaises en journée et s'engage à les ranger le soir.

**Article 3 :** La société LIXORA a obligation de ne pas gêner la circulation et le stationnement temporaire de la place.

**Article 4 :** Le pétitionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation.

**Article 5 :** La présente autorisation est révoquée à tout moment en cas de non respect du pétitionnaire ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 6 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bram, Madame le Maire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Laurac , le 09 juillet 2025

Mme Yolande STEENKES

